Image not found or type unknown

Est-ce légal de consommer du cannabis en Suisse ?

Fiche pratique publié le **28/05/2021**, vu **963 fois**, Auteur : AVM droit

En Suisse comme dans d'autres pays européens, la culture et la vente de cannabis sont autorisées. Nous allons voir cela plus précisément s'il autorisé et comment il faut le consommer.

En Suisse comme dans d'autres pays européens, la culture et la vente de cannabis sont autorisées. Cependant, il est important de savoir qu'il existe des règlementations auxquelles les utilisateurs de ce produit doivent se conformer. Découvrez ici des informations utiles sur la consommation du cannabis légal sur le territoire suisse.

Que faut-il savoir sur le CBD ?

Le CBD (cannabidiol) est l'un des nombreux produits chimiques actifs que l'on retrouve dans les plantes de chanvre. Si le THC est le composant le plus connu du cannabis, le CBD n'en demeure pas moins populaire. En effet, les chercheurs s'intéressent de plus en plus à cette molécule pour découvrir ses bienfaits.

À première vue, le CBD ne diffère pas du THC. À noter que ses deux composants ont presque la même odeur. Cependant, il existe une différence nette quant à leur effet sur le système nerveux central. Le THC est un produit psychoactif tandis que le CBD est un calmant. En outre, le cannabidiol ne possède aucun effet psychoactif contrairement au tétrahydrocannabidiol. C'est d'ailleurs pour cette raison que la législation sur le cannabis en Suisse autorise la consommation du cannabidiol. Précisons toutefois que cette autorisation est uniquement valable pour le cannabis ayant un taux de THC inférieur à 1 %.

Pourquoi utiliser le CBD ?

Depuis quelques années, les bienfaits médicaux du cannabidiol sont controversés. Il n'est donc pas encore possible de rejeter ou de confirmer un effet pour la pratique clinique. Néanmoins, les experts soupçonnent que le cannabis légal peut être utilisé dans le traitement de diverses maladies.

D'après les résultats de certaines études, la consommation du CBD aiderait à soulager la douleur et aurait une action positive contre le stress. Outre les patients, les utilisateurs CBD incluent également les personnes souhaitant améliorer leur bien-être général ou se libérer du tabagisme.

Depuis 2018, le cannabidiol est prescrit dans certaines circonstances médicales. À noter que ce

produit est principalement vendu comme substitut du tabac et est taxé de la même manière que les cigarettes classiques. Précisons cependant que seuls les produits dérivés du cannabis contenant du tabac sont taxés.

Le 29 janvier 2020, la Cour Fédérale a révisé sa politique concernant la taxe appliquée aux produits tels que les fleurs de cannabis. Désormais, de nombreux producteurs de CBD en Suisse proposent des produits de qualité à des prix intéressants.

Est-ce possible d'acheter du CBD sur ordonnance ?

Pour le moment, les médecins ne sont pas autorisés à prescrire du CBD aux patients. Retenez donc que le cannabidiol ne remplace pas les médicaments. Néanmoins, il existe quelques pharmacies qui vendent du cannabis légal comme médicament. Seulement, ces médicaments coûtent cher et sont pris en charge par l'assurance de base dans quelques rares cas. Il revient donc au patient de se renseigner auprès de son assureur avant le traitement.

Dans le passé, il était relativement difficile de faire la différence entre le chanvre légal et le chanvre illégal. Il a fallu un test de laboratoire coûteux et complexe pour y arriver. Depuis 2017, il est désormais possible à la police d'effectuer un test rapide lors des contrôles.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés